



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES-  
DU-RHÔNE**



dossier de presse



**SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2024**  
**BILAN D'ÉTAPE**  
**DE L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ**



# SOMMAIRE

I- LE MOT DE LA PRESIDENTE MARTINE VASSAL

II- LES GRANDS PRINCIPES DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVE

III- LE BILAN DE L'EXPERIMENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVE A MARSEILLE

IV- LES CHIFFRES CLES (SLIDES PROJETÉS PENDANT LA SÉANCE PUBLIQUE)



## LE MOT DE LA PRESIDENTE ET DE LA VICE-PRESIDENTE



L'ADN du Département est de tendre la main à ceux qui en ont le plus besoin. Et pour nous, l'insertion est un défi que nous sommes déterminés à le relever. Celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail doivent y parvenir. Et nous nous devons de les épauler. C'est pour cette raison que nous nous sommes portés volontaire pour mener cette nouvelle forme d'accompagnement des allocataires du RSA proposé par le gouvernement afin d'améliorer l'accès ou le retour à l'emploi. Parce que c'était une opportunité pour les Bouches-du-Rhône, un territoire accélérateur d'idées, toujours partant pour tester des pratiques inédites, tenter de nouvelles organisations, essayer des procédures originales en faveur d'une insertion durable par l'emploi.

Après avoir travaillé pendant plusieurs années avec des outils innovants comme l'Accélérateur de l'emploi ou en rejoignant le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) avec les acteurs de l'insertion, cette expérimentation nous a permis de rajouter une nouvelle corde à notre arc et de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes qui rencontrent des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail.

Et notre démarche a porté ces fruits : même s'il reste supérieur aux moyennes nationales, le taux de chômage s'est considérablement amélioré dans les Bouches-du-Rhône et le nombre de bénéficiaire du RSA a fortement diminué, passant de 80 000 à 61 000.

Aujourd'hui, je suis très heureuse d'annoncer que cette expérimentation de l'accompagnement rénové menée depuis 18 mois sur les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, élargie aux 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements en mai dernier et au Pays d'Arles depuis septembre, s'annonce concluante.

10 000 bénéficiaires au total sont entrés dans l'accompagnement rénové.

Grâce à cet accompagnement, nous sommes convaincus que lorsque l'on accompagne plus et mieux, les résultats sont là et le retour à l'emploi durable peut devenir une réalité pour tous.

**Martine Vassal**

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de Départements de France



L'expérimentation autour de l'accompagnement rénové a été un nouveau challenge pour les Bouches-du-Rhône, un territoire qui revendique d'être innovant et résolument ancré dans son temps. Et aussi une formidable occasion d'enrichir nos pratiques. Après 18 mois d'expérimentation, avec France Travail et le réseau des acteurs pour l'emploi, les résultats sont tangibles et encourageants.

La baisse du nombre d'allocataires sur le territoire d'expérimentation est 3 fois plus importante que sur l'ensemble du territoire et, après 6 mois d'accompagnement, près de 46 % des bénéficiaires du RSA ont retrouvé le chemin de l'emploi, soit quasiment 6 points de plus qu'au niveau national. Et une large majorité d'entre eux se disent satisfaits d'être entrés dans ce dispositif. Aujourd'hui, sur le territoire des 5e et 7e arrondissements de Marseille, 100% des bénéficiaires du RSA profitent aujourd'hui d'un nouvel accompagnement.

Un accompagnement plus intensif, qui, s'il vise 15 à 20 heures par semaine, peut être progressif en fonction des situations sociales et des problèmes rencontrés. Personne ne reste à l'écart, seul chez lui. Chaque référent définit avec la personne qu'il accompagne un parcours qualitatif, et attractif. Chacun se voit ainsi proposé des activités régulières favorisant ses compétences, sa socialisation, son insertion sociale ou professionnelle.

Cet accompagnement, plus global et immersif, permet à la fois de lever les obstacles que peuvent être les problèmes de santé, de garde d'enfants, de transports tout en impliquant plus et mieux les entreprises partenaires qui s'engagent à nos côtés. L'enjeu est de déployer des actions facilitant les contacts entre les allocataires et les entreprises : les découvertes métiers, les mises en relation via des événements de recrutement, les immersions professionnelles... et de sécuriser l'accueil et le maintien en poste.

Cet accompagnement est également plus réactif et coordonné, grâce au travail partagé des services de l'État, du Département, de France Travail et tous les acteurs de l'insertion qui approfondissent le travail de partage d'information, de mutualisation et de coordination des moyens pour proposer des parcours sans rupture, sans couture et plus qualitatifs, au bénéfice de l'utilisateur.

Je souhaite saluer le travail de toutes les équipes qui se sont mobilisées sur ce projet et qui ont montré une nouvelle fois que pour réussir, il faut savoir jouer collectif, mutualiser les efforts, partager nos savoir-faire respectifs, dépasser les clivages et repositionner l'utilisateur au centre de nos préoccupations respectives.

Sabine Bernasconi,

Vice-Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

Déléguée à l'Insertion

## II- LES GRANDS PRINCIPES DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVÉ

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'une véritable amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi afin d'atteindre les objectifs de plein emploi.

Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé en décembre 2022 le lancement de 18 territoires pilotes sur la rénovation des modalités d'accompagnement des allocataires du RSA : les Bouches-du-Rhône et l'Aisne, l'Aveyron, la Côte-d'Or, la Creuse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Loiret, la Mayenne, la Métropole de Lyon, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, la Réunion, la Somme, les Vosges, l'Yonne, les Yvelines.

Les expérimentations, co-construits par France Travail et les Départements, doivent permettre d'intensifier et de personnaliser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et d'augmenter les solutions d'insertion pour favoriser leur retour à l'emploi.

En 2024, 31 nouveaux Départements volontaires se sont engagés dans cette démarche portant ainsi à 49 le nombre de Départements concernés par cet accompagnement social et professionnel rénové.

### > LES AMBITIONS PARTAGÉES PAR L'ETAT, LES DÉPARTEMENTS PILOTES ET FRANCE TRAVAIL

- Identifier l'ensemble des allocataires du RSA sur leur territoire et les inscrire à France Travail ;
- Les orienter rapidement vers l'organisme référent le plus adapté à leur situation ;
- Mettre en place un accompagnement partagé (Département / France Travail), social et professionnel, visant à établir un projet professionnel et les moyens d'y parvenir, via notamment la mobilisation de 15 heures d'activité par semaine ;
- Assurer une réponse aux besoins de recrutement des employeurs et des entreprises du territoire ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs (associations, chantiers d'insertion, etc.)

### > LES PRINCIPES COMMUNS ET LES PREMIÈRES AVANCÉES

Un accompagnement rénové qui repose sur 5 piliers :

#### 1 - Une entrée en parcours rapide

- Des délais et des taux d'orientation optimisés avec l'objectif de 100% des nouveaux entrants au RSA orientés sous 15 jours (sous réserve de disponibilité des flux CAF et MSA).
- Une mobilisation conjointe des équipes des Départements et de France Travail sur le diagnostic des allocataires du RSA, avec pour effet un déploiement rapide et qualitatif de leur accompagnement et une acculturation commune des professionnels.

#### 2 - Un accompagnement personnalisé et intensif

- Une réduction effective de la taille des portefeuilles des conseillers France Travail et des professionnels des Départements (1 pour 50 / 70).

- Des pratiques innovantes détectées dans certains territoires (sur la levée des freins, la remobilisation des publics).
- Des solutions nouvelles proposées par France Travail, adaptées à la situation des allocataires du RSA et aux problématiques locales.
- Des prescriptions directes et dématérialisées possibles vers certains dispositifs de formation (Oui Form), d'immersion (Immersion facilitée) ou d'accompagnement (DORA).

### 3 - Une mobilisation des entreprises et des branches professionnelles

- Les acteurs du réseau pour l'emploi organisés en « task force entreprise » et coordonnés par France Travail .
- La rédaction de « feuilles de route entreprises », couvrant 6 thématiques : prospecter, recruter inclusif, découvrir les métiers, mettre en relation candidats et entreprises...
- Des actions sectorielles et territoriales qui portent leurs fruits : hôtellerie-restauration-tourisme et commerces de proximité, agriculteurs-producteurs, espaces verts...
- Des « rallyes entreprises » combinant portes ouvertes, immersion, parrainage, formation.

### 4 - Une gouvernance et un pilotage partagés

- Un comité de suivi mensuel et des échanges réguliers État / Département / France Travail ayant permis de travailler en confiance.
- Des espaces de gouvernance posés sous l'égide Présidence du Département – Préfet (comité de pilotage), dans l'attente de la mise en œuvre effective des comités départementaux et locaux pour l'emploi.
- Des données de pilotage et de suivi de l'activité globalement disponibles (mission d'appui France Travail).

### 5 - Des outils numériques communs

- Un tableau de bord mis en service à partir de la captation des données départementales, avec des données objectives d'accès à l'emploi.
- Des outils communs plébiscités et utilisés : RDV insertion, Immersion facilitée, Oui form, DORA etc.
- Le recours à un outil numérique commun et/ou à des échanges de données via API (Interface de programmation d'application).

## LE BILAN APRÈS UN AN D'EXPÉRIMENTATION DANS LES 18 TERRITOIRES PILOTES

- 28 213 bénéficiaires entrés en parcours sur les 18 territoires entre mars 2023 et avril 2024 ;
- 4 bénéficiaires sur 10 ont accédé à un emploi dans les 6 premiers mois suivant leur entrée en parcours ;
- 16 territoires pilotes, dont les Bouches-du-Rhône, proposent aux allocataires du RSA un premier rendez-vous sous quinze jours, sous réserve de la disponibilité des flux CAF – MSA (contre 76 jours en moyenne en 2022 – Données DREES) ;
- 2 bénéficiaires sur 3 orientés vers des parcours professionnels ou socio-professionnels ;
- 1 bénéficiaire sur 10 entré en formation dans les 6 premiers mois suivant leur entrée en parcours ;
- 50 bénéficiaires en moyenne par accompagnateur (Département ou France Travail), permettant un accompagnement intensif et personnalisé ;
- 8 bénéficiaires sur 10 confrontés à des difficultés pour leur retour à l'emploi au moment de leur entrée en parcours, principalement en lien avec la mobilité ;
- 18 Task Force Entreprises déployées, représentant plus de 200 actions.



## III- LE BILAN DE L'EXPERIMENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVE A MARSEILLE

### Les dates :

- 9 juin 2023 : Signature officielle Convention Etat / Département pour mise en place de l'expérimentation.
- Mai 2023 : Mise en place de l'accompagnement rénové sur les 5e et 7e arrondissements de Marseille, assuré de manière conjointe par les partenaires du Département et France Travail.
- Mai 2024 : Le périmètre de l'expérimentation s'est étendu aux 1er et 6e arrondissements afin de faire adhérer l'ensemble du public du pôle d'insertion des 1er, 5e, 6e, 7e arrondissements, soit un total de 6 000 personnes, aux principes et nouveautés de l'accompagnement rénové.

### 1- Co-diagnostic d'orientation :

- Utilisation de la plateforme numérique "Rendez-vous insertion" pour permettre aux bénéficiaires de choisir le jour et l'heure de leur 1er RDV et permettre une entrée dans le parcours rapide, dans un délai de 15 jours.
  - Grace à "Rendez-vous insertion" le taux de présence est de 70 % (contre 50 % habituellement)
  - 76 % des bénéficiaires entrent en parcours en moins de 15 jours (contre 47 % au niveau national).
- Effectué en binôme par un conseiller d'orientation du RSA du Département et un conseiller France Travail ;

### 2- Accompagnement individualisé, intensif et contractualisé :

- 3 parcours proposés, adaptés aux situations individuelles et projets d'insertion :
  - Accompagnement à visée emploi
  - Accompagnement socioprofessionnel
  - Accompagnement remobilisation sociale.
- L'emploi est une priorité pour l'ensemble des bénéficiaires y compris pour ceux s'inscrivant dans un parcours de remobilisation. Un référent emploi pour tous les bénéficiaires, quels que soit les freins rencontrés, y compris pour ceux inscrits dans un parcours de remobilisation (binôme Accompagnateur à l'emploi/ travailleur social) ;
- Un accompagnement intensif avec un rendez-vous physique hebdomadaire ;
- Implique un taux d'encadrement supérieur : 1 accompagnateur à l'emploi pour 50 bénéficiaires pour le Département et 1 accompagnateur à l'emploi pour 70 bénéficiaires pour France Travail ;
- Les 15 heures d'activités ne sont pas une finalité mais constituent un objectif pour viser l'emploi et résoudre les difficultés grâce à une offre d'insertion plurielle adaptée aux freins identifiés ;

#### 4- Mobilisation des entreprises pour des intégrations facilitées :

- Création de « task forces » coopérantes entre les équipes du Département et celles de France Travail : plan de prospection coordonnée, promotion de profils commune, mutualisation des offres d'emploi ;
- Programmation d'évènements emplois partagés.

#### 5- Résultats positifs en termes de sortie emploi et de satisfaction usagers :

- Taux de sortie (45,6%) après un an supérieur à la moyenne nationale de 40% ;
- Taux de satisfaction des usagers : 88% (enquête France Travail sur les 18 territoires auprès de 1 800 bénéficiaires). Réactivité de l'accueil et de l'orientation, accompagnement personnalisé répondant au besoin de suivi et de prise en charge, disponibilité des accompagnateurs sont appréciés.
- Sur une année, la baisse du nombre d'allocataires sur le territoire d'expérimentation est 3 fois plus importante que sur l'ensemble du territoire ( -9,4% contre - 3%)

#### 6- Sanction contrôle /exemption :

- Pas de changement du système de contrôle ou de sanction (pas d'augmentation) ;
- 85 % des personnes exemptées de l'accompagnement le sont pour raisons médicales, (s'ajoutent les +64 ans ou des personnes en grande précarité).

#### 7- Systèmes d'information et coopération entre les acteurs :

- Partage des données et mutualisation des savoir-faire entre professionnels de l'accompagnement pour améliorer l'efficacité de la prise en charge des personnes et répondre à l'objectif « dites-nous le une fois » ;
- Signature d'une convention d'échange de données entre le Département et France Travail ;
- Plan d'action numérique avec mise en œuvre de divers outils numériques au service du parcours des bénéficiaires :
- Rendez-vous insertion : prise de rendez-vous ;
- Suivi de parcours pour le diagnostic et l'identification des freins ;
- Ouiform pour les formations ;
- DORA pour promouvoir l'offre départementale d'insertion.

#### 8/ Gouvernance :

- Séminaire de préfiguration de la Gouvernance de France Travail organisé à l'Hôtel du Département, le 12 juillet 2024, et co-présidé par l'Etat et le Département ;
- Lancement des premiers comités départementaux et locaux à partir de novembre 2024.

#### 9- Extension de l'expérimentation > 10 000 bénéficiaires sont entrés dans l'accompagnement renouvelé :

- Mai 2023 : démarrage de l'expérimentation sur les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arr. de Marseille : 2 500 BRSA ;
- Mai 2024 : extension du périmètre intégrant les 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> arr. de Marseille : 4 000 BRSA ;
- Septembre 2024 : extension du périmètre en zone rurale avec l'entrée du territoire du Pays d'Arles : 4 000 BRSA.

#### 10- Généralisation :

- La feuille de route est en cours de finalisation pour un déploiement progressif de 2025 à 2027 et par bassins d'emploi visant une intégration de 10 000 à 15 000 BRSA par an ;
- La question des moyens alloués par l'Etat est posée pour déployer le modèle et permettre l'intensification des parcours à l'échelle départementale ;
- Plusieurs décrets doivent être publiés d'ici décembre 2024.

#### 11- Coût du Dispositif :

- Rappel
  - Montant de l'allocation : 470 M€ ;
  - Coût des actions d'accompagnement : 32 M€
- Coût de l'expérimentation
  - 960 000 € pour 2023 (8 mois : lancement dans les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arr.)
  - 1 500 000 € pour 2024 (5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> + 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> à partir de mai + Arles depuis septembre) compensés par l'État.

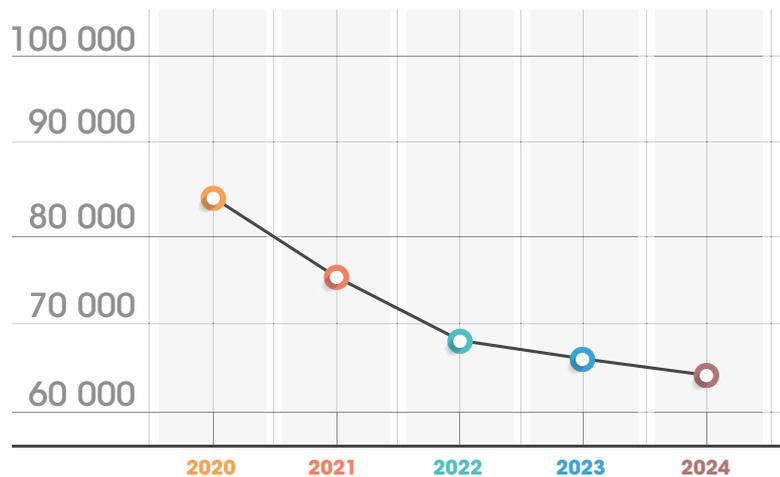


# LES CHIFFRES

PRÉSENTÉS LORS DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU 18 OCTOBRE 2024

## 20 000 BÉNÉFICIAIRES DE MOINS EN 4 ANS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

En 2020 > 81 655  
En 2021 > 72 553  
En 2022 > 66 109  
En 2023 > 62 773  
En 2024 > 61 230



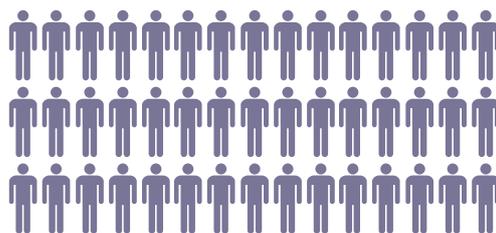
Source : tableau de bord national pilotage accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA

## UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF SUR LE TERRITOIRE

 **Mai 2023 :**  
2 500 bénéficiaires  
(5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Marseille)

 **Mai 2024 :**  
+ 4 000 bénéficiaires  
(1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements de Marseille)

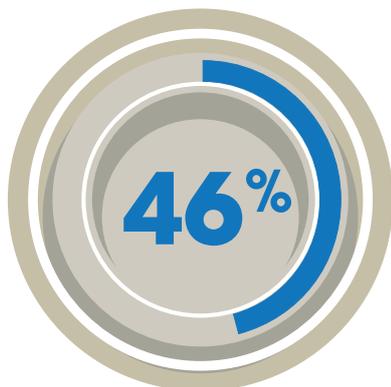
 **Septembre 2024 :**  
+ 4 000 bénéficiaires  
(Pays d'Arles)



**AU TOTAL :**  
10 500 bénéficiaires  
en accompagnement rénové

Source : tableau de bord national pilotage accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA

## UN NOUVEL ACCOMPAGNEMENT EFFICACE



Après 6 mois, **près de 46 %**  
**des bénéficiaires du RSA ont**  
**retrouvé le chemin de l'emploi.**

**Soit 6 points** de plus qu'au niveau  
national (40%) !

Source : tableau de bord national pilotage accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA

## UNE BAISSÉ DES BÉNÉFICIAIRES 3 FOIS PLUS IMPORTANTE SUR LE TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION

**-9,4%** sur le territoire d'expérimentation

**-3%** sur le reste des Bouches-du-Rhône

## TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS



**88 % des bénéficiaires satisfaits**  
de l'accompagnement renouvelé\*

\*sur 1 800 personnes interrogées

# CONTACT PRESSE

**Service Presse**

**Direction de la Communication, de la  
Presse et des Evènements**

**Département des Bouches-du-Rhône**

[service-presse@departement13.fr](mailto:service-presse@departement13.fr)